



## **Compte-rendu**

**Atelier technique et visite collective sur terrain  
« L'assainissement dans les communes rurales »**

**Vendredi 27 avril 2018**

**dans la Commune Rurale d'Anjanadoria**

## SOMMAIRE

I – Contexte .....	3
II - Objectifs de l’atelier .....	3
III – Cadrage légal et réglementaire .....	4
IV – La maîtrise d’ouvrage et le service public de l’eau de l’assainissement et de l’hygiène à Madagascar <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
IV.1 - Les textes et lois régissant la Maitrise d’Ouvrage à Madagascar .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
IV.2 - Application des textes et lois en vigueur sur la maîtrise d’ouvrage communale et le STEAH .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
V – Partages et échanges : expériences en matière de gestion de service d’eau d’assainissement et d’hygiène dans les communes.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
V.1 - Le programme d’appui et d’accompagnement pour la co-construction de STEAH par les communes et associations d’usagers.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
V.2 - Le fonctionnement du service communal de l’EAH dans la Commune Rurale de Sadabe ....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
V.3 - Témoignage de l’ACEA de la Commune Rurale de Sadabe sur le fonctionnement du Service communal de l’EAH (STEAH) .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
V.4 - Témoignage de la Commune de Talatamaty en terme de service communal de l’EAH	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
V.5 - Partage d’expériences de la Commune Rurale d’Anosimena Miandrivazo sur le service technique municipal de l’eau .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
V.6 - Témoignage de l’OPCI Andromba en terme de service technique municipal de l’eau..	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
VI - Leçons tirées des expériences .....	5
VII - Synthèse – Recommandations - Perspectives .....	7
VIII - Visite des infrastructures : fonctionnement et gestion du comité Eau .....	10
IX –Annexe : Liste des participants .....	13

## I – CONTEXTE

Le taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de la population à Madagascar est parmi les plus faibles du monde, surtout en milieu rural (Eau potable : 38% en milieu rural - 47% en milieu urbain. Assainissement : 56% en milieu rural - 67% en milieu urbain). Ce faible taux d'accès à ces services de base entraîne des conséquences majeures :

- un impact sanitaire majeur : les maladies liées à l'eau comme 2ème cause de morbidité (14 000 enfants de moins de 5 ans chaque année)
- Un impact sur le développement économique : maladie, (perte de journée d'école et de travail); points d'eau éloignés (temps passé à chercher l'eau...); accès EA : pré-requis pour le développement économique, notamment touristique...)

Le projet « Co-production de services publics de l'eau et de l'assainissement par les organisations d'usagers et les autorités communales » mis en œuvre par Inter Aide et le CITE avec l'appui de la DUE, vise non seulement à construire et à renforcer la collaboration association usagers/communes pour rendre pérenne les services co-construits mais surtout de capitaliser les bonnes pratiques et facteurs de succès tout au long du processus d'accompagnement fait par les 2 ONG. Ces dernières s'appuient notamment sur le partenariat avec Ran'Eau sur la capitalisation, réseau des acteurs de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hygiène co-animé par le pS-Eau et le CITE.

Le réseau Ran'Eau, en effet, a pour but d'améliorer l'efficacité et la cohérence des projets d'accès à l'eau potable à l'assainissement et à l'hygiène à Madagascar.

Et Ran'Eau, par ailleurs, a l'expérience avérée pour l'organisation d'atelier technique de partages d'expériences, aux niveaux régional et national, et la capitalisation des bonnes pratiques dans le secteur EAH. Ainsi les parties prenantes ont convenu de réaliser cette rencontre d'échanges et de partages sur l'assainissement dans les communes rurales afin que ces dernières puissent acquérir les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement pour le développement de leur localité, entre autres pour la sensibilisation des habitants en la matière.

## II - OBJECTIFS DE L'ATELIER

Co-organisé par le CITE/équipe Ran'Eau et Inter Aide le vendredi 27 avril 2018, cet atelier d'échanges portant sur l'assainissement dans les communes rurales a été réalisé dans la Commune rurale d'Anjanadoria, une des communes bénéficiaires du projet porté par Inter Aide et le CITE.

Les objectifs sont de :

- Rappeler les textes et lois en vigueur sur l'assainissement
- Partager les expériences en matière de gestion des services d'assainissement dans la commune,
- Échanger les questionnements et apporter des éléments de réflexion aux différents responsables des communes pour l'amélioration de l'assainissement au sein des communes et le renforcement de leur service technique municipal EAH.

### III – PROGRAMME DE LA JOURNÉE D'ÉCHANGES

Horaires	Activités	Intervenants
9h30- 9h45	Accueil des invités	CITE Mahitsy
9h45- 10h00	Mot de bienvenue et présentation de la Commune Anjanadoria	1er Adjoint PDS Anjanadoria
10h00 - 10h05	Discours d'ouverture	DREEH Analamanga
10h05- 10h15	Bref rappel Ran'Eau et introduction à l'atelier d'échange	CITE/Ran'Eau
10h15- 10h30	Rappel du cadre légal et réglementaire sur l'Assainissement	DREEH Analamanga
10h30 - 10h45	Pause café	Participants
10h45- 11h15	Questions -Réponses	Participants
11h15 - 11h30	Politique de gestion des services EAH Commune Anjanadoria	STEAH / PDS Commune Anjanadoria
11h30 - 12h00	Partage d'expériences	Participants/Communes
12h00- 13h00	Pause déjeuner	
13h00- 13h30	Visite infrastructures (HD/Rotary club)	ACEAH Anjanadoria
13h30- 13h45	Clôture	1er Adjoint PDS Anjanadoria

### IV – DÉROULÉ DE L'ATELIER D'ÉCHANGES

Sur les schémas habituels des ateliers animés par Ran'Eau, cette rencontre d'échanges qui s'est tenue dans les locaux de la Commune rurale d'Anjanadoria a impliqué la Direction Régionale de l'EAH Analamanga, le 1<sup>er</sup> adjoint du PDS de la Commune d'Anjanadoria, les Communes bénéficiaires du projet Inter Aide/CITE (Anjanadoria, Mahabo, Ampanotokana) et autres acteurs-clés du secteur, en mobilisant 29 participants, dont 7 femmes (cf. liste des participants en annexe).

Le Premier Adjoint du PDS de la Commune Anjanadoria dans son allocution de bienvenue s'est excusé de l'absence du PDS qui a été retenu par d'autres obligations. Il a tenu à remercier les organisateurs CITE/Interaide tout en soulignant qu'encore une fois leur commune a été choisie par le

projet pour la tenue de cette rencontre d'échanges entre les acteurs EAH. En effet, la commune a été également choisie par le projet pour célébrer la journée mondiale de l'eau le 22 mars dernier. Ils ne sont plus qu'honorés par cette attention particulière qui contribue au développement de leur commune en matière d'accès à l'eau à l'assainissement et à l'hygiène.

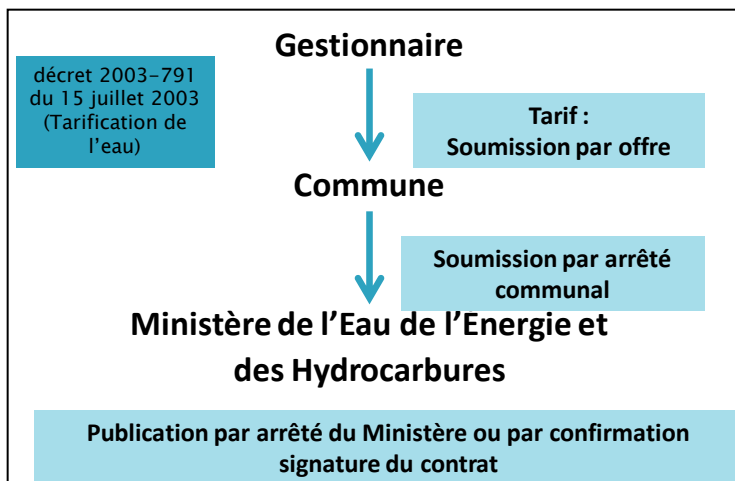
Ensuite le Directeur Régional de l'EEH a ouvert officiellement l'atelier d'échanges.

## VI - LEÇONS TIRÉES DES EXPÉRIENCES

La réussite d'une bonne gestion des services publics nécessite l'implication de différents responsables, notamment du pouvoir public, la volonté politique sur l'instauration de la gouvernance locale (implication de la population via les organisations de la société civile OSC ou des CE/KR), et l'effectivité de transfert des compétences aux communes. Cela se concrétiserait par la conception et la mise en œuvre d'une stratégie claire en la matière, dotée de méthodes et d'outils appropriés et qui s'aligne sur les cadres légaux et réglementaires.

Les quelques pratiques échangées durant les journées de rencontre ont montré qu'il fallait aller au-delà des aspects purement financiers et prendre en considération la notion de responsabilité à tous les niveaux, pour une bonne gestion des infrastructures EAH.

- **Gouvernance au niveau local** : Sensibilisation de la population à appliquer et à respecter les textes et lois en vigueur, Rôle des **CE à renforcer**.
- **Autorité Communale : Conseil municipal** : Les communes exercent les attributions en tant que maîtres d'ouvrages des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement par l'intermédiaire du conseil municipal => implication et invitation des membres du conseil municipal avec le maire aux différents ateliers d'échanges techniques afférents à la maîtrise d'ouvrage.
- **Intercommunalité/Mutualisation des moyens** : Faire ensemble ce que l'on ne peut pas faire seule => importance de la solidarité.
- **Espace d'expression pour les acteurs, notamment les maires** : échanger, partager et débattre ouvertement sur les expériences et les réalités.
- **Direction régionale de l'EAH – District – Région** : Appui et renforcement de capacité sur la gouvernance auprès des communes
- **La tarification de l'eau** : Appui du DREAH basé sur les textes selon le décret N° 2003-791 portant réglementation tarifaire du service Public de l'Eau et de l'Assainissement, donnant les détails précis à mettre en œuvre pour la tarification de l'eau potable.



- Ce n'est pas le Ministère de l'EEH qui détermine le tarif.
- Les prix proposés sont à délibérer par un conseil communal ou municipal pour approbation
- Il faut considérer le contexte local.
- Le tarif de la JIRAMA n'est pas une référence à considérer, chaque gestionnaire a sa propre charge.



### Les bonnes pratiques apportées par chaque témoignage :

- Engagement de la Commune : Mise en place d'un STEAH + intégration fonctionnement dans le budget communal.
- Sensibilisation et prise de conscience des citoyens : implication des populations dans la mise en place du STEAH.
- Respect du système de redevabilité et de transparence envers les usagers : affichage et information régulière sur la situation EAH par la commune.
- Service communal opérationnel : Impact sur la santé => diminution du taux de contamination à la bilharziose.
- Application des textes et lois en vigueur : Pérennisation des infrastructures.
- Organisation systématique de réunion périodique de la commune avec toutes les parties prenantes pour discuter des problématiques et trouver ensemble les solutions (CE/KR, Fontainiers, AUE, Équipe communale, Gestionnaire) => collaboration des parties prenantes
- Suivi rapproché du service AEP : pas de coupure d'eau et qualité de l'eau aux normes => Satisfaction des usagers.
- Renforcement de capacités du CE/KR et du technicien local => pérennisation des ouvrages AEPA.
- Mutualisation des moyens au niveau intercommunal et communautaire : constitution OPCI et embauche de TMMR => gestion et suivi technique des infrastructures.
- Quid des AGR ou activités génératrices de revenus : appui de l'équipe du CITE auprès des populations dans le cadre du projet Inter Aide/CITE pour améliorer leur revenu => Amélioration de la capacité à payer des usagers pour les cotisations/services EAH.
- Éducation et sensibilisation des populations à la préservation de l'environnement => Préservation des ressources en eau



### Les problèmes irrésolus à suivre

- Application des textes et lois en vigueur : Publication du Code de l'eau et vulgarisation auprès de toutes les parties prenantes.
- Problème foncier.
- Ressources financières de la commune : Recouvrement des taxes et surtaxes pour les communes.
- Renforcement de capacités à tous les niveaux : Communes, ACE, CE/KR, ...
- Alphabétisation de la population.
- Comment faire fonctionner les anciennes infrastructures ?
- Mise en place des agences et comités de bassin pour la préservation des ressources en eau.

## VII - SYNTHÈSE – RECOMMANDATIONS - PERSPECTIVES

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement ainsi qu'à de bonnes conditions d'hygiène reste au cœur des préoccupations de tous, pouvoirs publics, partenaires au développement (ONG, services de coopération, projets de développement, etc.), et des populations. Malgré les nombreux efforts qui sont déployés par tous les acteurs pour que toute la population malgache soit en mesure de bénéficier et d'accéder à ces services essentiels de base pour vivre dans de meilleures conditions, ils restent largement déficients tant en milieu rural qu'urbain.

Cet atelier qui a duré une journée et demi (15 et 16 juin 2017) et qui a été axé sur le fonctionnement du service municipal de l'eau de l'assainissement et de l'hygiène, a été l'occasion pour les parties prenantes, notamment les Maires, de débattre ouvertement non seulement de la capacité et de l'aptitude des élus à bien gérer les affaires locales, mais également de discuter de l'adéquation du cadre juridique et réglementaire en la matière,... d'échanger et d'apprécier les réalités quant à la pratique de la maîtrise d'ouvrage, et particulièrement sur les expériences de communes rurales et urbaines, d'intercommunalités et de partenaires de développement, en termes de fonctionnement et de gestion des services EAH. Il a également mis en relation les acteurs du secteur et leur a permis d'avoir plus de contact pour le développement de leurs activités.

Les communes qui sont responsables du service public en EAH et qui représentent l'autorité de proximité responsable des usagers ont un défi majeur à relever pour assumer leur rôle et font face à une insuffisance souvent notoire de ressources financières et humaines.



### **A retenir**

Les points importants pour un bon développement local durable issus des échanges/débats de cet atelier :

- **Le souci de la Redevabilité** et de la **Transparence** : Il est indéniable que faire preuve d'une véritable redevabilité et de transparence envers les citoyens s'avère très importante pour un développement local durable, notamment le développement du secteur EAH. Redevabilité, un engagement qui consiste à respecter les obligations de rendre compte et d'informer les populations quant à l'utilisation des ressources de manière efficace à atteindre les résultats escomptés. L'implication des CE à l'instar de la Commune de Sadabe y contribue, par le projet Inter Aide/CITE.
- **Renforcement de capacités** des maires et des agents techniques communaux.
- **Renforcement des capacités des CE ou KR.**
- **La prise en main des Communes, de l'ensemble de responsabilités de Maître d'ouvrage,** pour le développement du secteur eau, hygiène et assainissement.
- **La responsabilisation de toutes les parties prenantes.**
- **La vulgarisation des textes et lois en vigueur** à toutes les parties prenantes.
- **Engagements de tout un chacun pour l'application des textes et lois en vigueur**
  - o Engagement de la population : SDAL et gestion des ordures ménagères
  - o Engagement des communes : la volonté d'une gestion rigoureuse
  - o Engagement des PTFs / Associations / ONGS : application des procédures en vigueur
  - o Engagement du MEEH : application des textes et lois sur décret tarifaire, organisme régulateur, agence de bassin
  - o Appui technique des DREAH, District, Régions aux communes
- **Promotion de l'intercommunalité** : de bonnes pratiques rendues possibles grâce à la mutualisation des moyens.

### **Service technique municipal de l'eau de l'assainissement et de l'hygiène - STEAH**

La mise en place d'un service technique EAH est un enjeu fort pour permettre aux communes d'exercer leur fonction de contrôle de la gestion technique et financière du service de l'eau et de l'assainissement et d'assurer ainsi la pérennisation de ces infrastructures :

- Création d'un poste d'agent communal chargé du suivi du service de l'eau de l'assainissement et de l'hygiène ;
- Formation du personnel permanent de la Commune composant le Service Technique municipal de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hygiène ou STEAH (surtout au niveau des communes rurales) ;
- Acquisition des ressources, notamment financières, y afférentes.

### **Le rôle du STEAH :**

- Appui pour les accords avec les partenaires ;
- Dépouillement et tri des demandes AEPA ;



- Suivi, réception et contrôle des ouvrages AEP : gérer l'information et veiller à l'organisation d'après le contenu de délégation de gestion ;
- Délégation du pouvoir de gestion des systèmes AEPA et appui technique aux Comités Eau ;
- Appui pour les relations avec les partenaires ;
- Introduction des partenaires aux communautés et mobilisation des bénéficiaires sur l'exécution du projet ;
- Rappel des règlements communaux de l'eau.



### **Recommandations / Suggestions**

- Pour avoir une bonne gouvernance : responsabilisation à tous les niveaux (Région, District, Commune, STEAH, ACEA, CE/KR, AUE,...) ;
- Toutes les communes devraient avoir un STEAH ;
- Prioriser le rôle important des CE/KR dans la pérennisation des infrastructures dans les milieux ruraux ;
- Organiser des formations pour les différents responsables sur l'application des différents textes et lois en vigueur : décret sur l'organisation du service public, décret tarifaire, décret sur les Agences de bassins (pour la gestion des ressources en eau), la loi 95-035 relative à l'assainissement... ;
- Appuyer les STD pour qu'ils assurent leur rôle (Décentralisation appui Région) ;
- Suivre et respecter les référentiels du cadrage institutionnel et des programmes nationaux ;
- Assurer un transfert effectif des compétences vers les communes et donner la responsabilité aux collectivités ;
- Valoriser les bonnes pratiques des professionnels de l'eau (comme le TMMR, STEAH,...) ;
- Améliorer et alléger les textes sur le décret pour le regroupement des communes, l'intercommunalité : encourager les OPCI en utilisant les textes appropriés (mutualisation des moyens) au lieu de la loi 60-133 ;
- Avoir une certaine souplesse quand la commune ne dispose pas des 5% exigés ;
- Procéder à une réforme notamment sur la fiscalité locale : possibilité d'utilisation des ressources fiscales locales ;
- Utiliser et capitaliser tous les outils disponibles, notamment le BPOR, PCDEA, FDL, ... ;
- Renforcer la communication interministérielle ;
- Les projets devraient renforcer les actions du Ministère et converger vers les priorités énoncées par celui-ci ;
- Rechercher l'équilibre des interventions des acteurs pour avoir plus d'équité ;
- Éviter le saupoudrage de financement.



### **Perspectives**

- Organisation d'ateliers techniques d'échanges sur la tarification et le code de l'EAH.
- Élaboration d'une stratégie commune sur comment faire fonctionner et pérenniser les anciennes infrastructures ?

- Éducation et alphabétisation de la population.
- Organisation d'ateliers spécifiques aux communes : engagement d'InterAide, planning à définir.
- Appui technique DREAH, District, Région descente sur terrain pour la vulgarisation du code EAH.
- Édition d'un guide simple, synthétique et illustré des textes et lois en version malagasy et les vulgariser (mettre à la disposition des communes).
- Edition d'un document-cadre sur le STEAH pour servir de modèle aux acteurs EAH.

## VIII - VISITE DES INFRASTRUCTURES : FONCTIONNEMENT ET GESTION DU COMITÉ EAU

### Visite des infrastructures d'adduction d'eau potable du Fokontany Ambodivonikely de la Commune Sadabe

1989 : Construction des infrastructures AEPG par FIKRIFAMA

2015 : Réhabilitation de ces infrastructures et construction de nouvelles infrastructures par Inter Aide : Bornes Fontaines (BF), Point de captage et Réservoir d'eau.



Photo d'une borne fontaine réhabilitée

#### Gestion des infrastructures

Nombre de BF : 5

Nombre de Fontainiers : 5

Bénéficiaires : 250 hab.

Cotisation par adulte (plus de 18 ans) : 1500 Ar/an (paiement au mois de juin de chaque année)

Horaires d'ouverture pendant la période d'hiver : 6h à 8H - 16H à 18H

La gestion des infrastructures est assurée par le KR/CE

Bureau CE composé de 6 membres : Président, Vice-président, Trésorier, Secrétaire, Commissaire au compte, Conseiller

Les fontainiers et les techniciens locaux ne font pas partie du CE

Les membres du KR reçoivent environ 10 000 Ar/an comme indemnité

#### Fonctionnement et rôle du KR/CE :

- Gestion et recouvrement des recettes Eau : sensibilisation des usagers à payer
- Contrôle et suivi des fontainiers : collecte des recettes
- Versement des cotisations auprès d'OTIV (IMF locale)
- Existence de caisse minimum d'un montant de 30 000 Ar maximum pour les urgences
- Gestion des recettes et des dépenses selon les travaux effectués
- Entretien et maintenance des infrastructures

- Achat des pièces de rechange
- Règlement des services locaux : petites réparations (technicien local)

Rôle de l'ACEA :

- Élaboration du budget et suivi de la trésorerie
- Suivi des entretiens des ouvrages effectués par le CE
- Appui technique en cas de grande réparation
- Arbitrage et gestion en cas de conflit entre les KR et les usagers



- Visite sur terrain : au moins 3 fois/an, sauf appel urgent du CE



Photos des participants à la visite : discussion avec les membres du CE et les fontainiers

**IX –ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS**

<b>Nb</b>	<b>Nom et prénoms</b>	<b>Organisme</b>	<b>Fonction</b>	<b>Tél./Mail</b>
1	Rasoafara Fenohasina	CITE	Directeur Antenne Mahitsy	034 18 881 80 <a href="mailto:fenohasina@cite.mg">fenohasina@cite.mg</a>
2	Tsiampo Emile Chantal	Interaide	Responsable Volet Animation	034 68 424 10
3	Andriamialijaona Zo	Interaide	Chargée d'Appui communal	034 11 526 39 <a href="mailto:aheryzoa@yahoo.fr">aheryzoa@yahoo.fr</a>
4	Rabearivony Andry Mahery	Interaide	Responsable Volet Animation	033 28 311 00/034 11 526 38 <a href="mailto:Rabearivony.andry@gmail.com">Rabearivony.andry@gmail.com</a>
5	Rabeharimiadanivony Daniel	ESFI/HD Humanitarium Development	Responsable HD	034 84 257 82 humandev3@gmail.com
6	Rasoanaivo Olivier	Enda Madagascar	Responsable Volet Animation	033 06 895 33 <a href="mailto:orasoanaivo@yahoo.fr">orasoanaivo@yahoo.fr</a>
7	Rakotonjanahary Ranto	DREEH Analamanga	Directeur Régional	034 69 299 14 <a href="mailto:ranto.rkt@gmail.com">ranto.rkt@gmail.com</a>
8	Randriamarojaona G. Olivier	CR Anjanadoria	Premier adjoint PDS	034 77 264 13
9	Rabarijaona Andriamihaja	CR Anjanadoria	Conseiller municipal	034 21 770 22/033 68 048 70
10	Randrianjatovo Archel	CR Anjanadoria / FKT Bevato	Chef de borne	
11	Randrianarisoa Tovotseheno	FK Bevato	Chef de borne	
12	Andriantsoa Jean Nivo	FKT Madiorano	Chef Fokontany	034 13 017 43
13	Randriamiantra Zakarivony	CR Anjanadoria	Comité Eau	

14	Ramiandrisoa Félicien	CR Anjanadoria	Chef Fokontany	
15	Fanilonomenjanahary Maximin	Représentant CR Mahabo		034 46 489 94
16	Randriamiarinarivo Andrianiaina	CR Mahabo	ACEAH	033 45 849 32
17	Rakotovao Miandrisoa Herinjaka	Interaide		034 11 526 41
18	Rakotonirina Tojoavotra	CR Ampanotokana	STEAH	039 16 473 57
19	Rasolofoarimanana Rija	Interaide	Assistant de projet	034 11 526 42
20	Andrianantoandro S. Toavinarivo	Interaide	Assistant de programme	034 11 526 43
21	Rakotondranaivo Patrick	Interaide	Chargé d'Appui communal	034 85 038 66
22	Randriamiadamanana Maminirina	CR Sadabe	ACEAH	032 89 243 97
23	Rafalimanantsoa Jean Romain	CR Anjanadoria / FKT Madorano	Comité Eau	
24	Ranaivoariniaina Berthieu Arthur	CR Anjanadoria / FKT Antamboho	ACEAH Trésorier	034 36 805 16
25	Razoarivelo Yvonne	CR Anjanadoria / FKT Antambolo	Chef de borne	
26	Rasamison Michèle	FAA/MCP	Présidente MCP	033 11 048 98 <a href="mailto:mrasmison@yahoo.fr">mrasmison@yahoo.fr</a>
27	Randriamahaleo Andrianajaina	FAA	Coah AMO	033 72 054 26
28	Rakotoarimanana Laza	CITE	Animateur Antenne Mahitsy	034 41 660 17
29	Rasolofoson-Rajaonah Léa	CITE	Coordinatrice Ran'Eau	034 77 779 01 <a href="mailto:lea@cite.mg">lea@cite.mg</a>



## Ran'Eau : le réseau de référence pour tous les acteurs de l'Eau et l'Assainissement à Madagascar

Depuis quelques années, Madagascar s'est engagé dans un processus de décentralisation et dans une réforme du secteur de l'eau potable et de l'assainissement. Dans ce cadre rénové, les opérateurs non-gouvernementaux, privés et publics, sont de plus en plus nombreux à intervenir, et la question de la coordination des actions devient cruciale. Partant de ce constat, l'association française pS-Eau et l'ong CITE, avec l'appui technique du Gret, se sont associées en vue d'améliorer l'efficacité et la cohérence des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement menés par la coopération décentralisée et non gouvernementale : c'est ainsi qu'est né le réseau Ran'Eau.

### Objectif général :

Contribuer à améliorer l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement de la population malgache.

### Objectifs spécifiques :

1. **Mieux connaître et valoriser les acteurs et actions** dans le domaine eau, assainissement et hygiène à Madagascar;
2. **Appuyer les maîtres d'ouvrage et les porteurs de projets** « eau, assainissement et hygiène » dans leur démarche, et **assurer leur cohérence avec la stratégie nationale**, en s'appuyant sur des outils et une information spécifique ;
3. **Organiser un espace d'échanges** entre les acteurs eau assainissement et hygiène.

### Produits et services :

- Un service d'accueil et d'informations aux maîtres d'ouvrage (collectivités locales malgaches) et à tous les porteurs de projets EAH à Madagascar,
- Un service d'appui/conseil dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets,
- Des réunions techniques et institutionnelles à l'attention des maîtres d'ouvrages (collectivités locales, etc.) et des porteurs de projets et acteurs EAH à Madagascar,
- Une base de données acteurs/actions et documentation consultable et téléchargeable sur les sites web : [www.raneau.org](http://www.raneau.org) et [www.pseau.org/madagascar](http://www.pseau.org/madagascar) ,
- Des outils d'information et de communication sur le secteur EAH à Madagascar,
- Des outils d'appui aux maîtres d'ouvrage (collectivités locales malgaches) et porteurs de projets EAH à Madagascar (formation, guides pratiques).

### Activités :

- Identifier, recenser et valoriser les acteurs de l'EAH et leurs actions,
- Accueillir, orienter et accompagner les porteurs de projets au siège et dans les 14 antennes du CITE,
- Collecter, valoriser et diffuser les informations en EAH,
- Élaborer et/ou diffuser des outils,
- Organiser des espaces d'échanges et capitaliser les savoir-faire.

Toutes ces activités sont déconcentrées grâce aux antennes du Cite implantées dans tout le territoire malgache : Anakakely, Mahitsy, Arivonimamo, Ambatolampy, Antsirabe, Ambositra, Ambalavao, Toliara, Morafenobe, Ambovombe, Toamasina, Mahajanga, Antsohihy, Antsiranana. Le réseau travaille par ailleurs avec

les différentes institutions (Ministères), les collectivités territoriales et les organismes locaux, la plateforme Diorano WASH, et les différents PTFs et acteurs EAH à Madagascar.

**Retrouver les informations et outils produits par le CITE et le pS-Eau sur le portail web :**

[www.pseau.org/madagascar](http://www.pseau.org/madagascar) et [www.raneau.org](http://www.raneau.org)